CAP (Agent de prévention et de médiation)

# CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capapm.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

# EP1 : Accueil, information et accompagnement, évaluation de prévention-santé-environnement

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-APM-EP1-PSE • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

## Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement


1. **Santé et prévention lors d'un épisode de forte chaleur** (4 questions) — **Page 3**
2. **Prévention des risques dans l'activité de médiation** (4 questions) — **Page 5**
3. **Conduite à tenir en cas d'urgence** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 8**


Sujet associé **(PDF) :** https://capapm.fr/assets/annales/cap-apm/Problèmes de santé publique et prévention/2026/CAP (Agent de prévention et de médiation) - Problèmes de santé publique et prévention - Session 2026 - 1-Sujet.pdf


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 1. Santé et prévention lors d'un épisode de forte chaleur

À la Maison de quartier Les Tilleuls, M. L., 68 ans, présente des vertiges, des nausées et un mal de tête après avoir peu bu, alors qu'une forte chaleur est annoncée. Les candidats analysent les données de la situation et les consignes de prévention pour proposer des mesures adaptées.

**Question 1.1. Relevez deux signes rapportés par M. L. et une donnée mesurée qui justifient une vigilance particulière face à la chaleur.**

M. L. rapporte des **vertiges** et des **nausées** ; son mal de tête constitue également un signe à signaler. Parmi les mesures effectuées par l'infirmière, le **pouls de 104 battements par minute** justifie une vigilance particulière. La température corporelle mesurée est aussi disponible : 37,9 °C. Ces éléments appellent à surveiller son état, sans établir de diagnostic.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vertiges et nausées ; pouls mesuré à 104 battements par minute, donnée justifiant une vigilance accrue.

**Question 1.2. À partir des informations du DT 1, expliquez pourquoi une déshydratation ou un malaise lié à la chaleur est à envisager. Donnez deux éléments de la situation qui peuvent favoriser ce risque.**

La déshydratation ou un malaise lié à la chaleur est à envisager : M. L. présente des signes rapportés et son pouls est élevé, dans un contexte de forte chaleur. Deux éléments de la situation peuvent favoriser ce risque :

- il indique avoir peu bu depuis le matin ;
- la salle d'accueil est à 31 °C.

Ces informations orientent la vigilance, mais ne permettent pas de poser un diagnostic.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Risque favorisé par le faible apport en eau et la chaleur ambiante de 31 °C ; aucun diagnostic ne peut être posé.

**Question 1.3. Proposez trois mesures immédiates compatibles avec les consignes du DT 2, en tenant compte de l'état de conscience de M. L.**

1. L'installer dans un endroit frais et aéré, le mettre au repos et desserrer les vêtements gênants.
2. Rester auprès de lui et demander l'appui d'un collègue.
3. Comme il est conscient, proposer de petites quantités d'eau seulement s'il peut avaler, sans le forcer.

Surveiller son état. S'il se dégrade ou devient confus, appeler sans délai le 15 ou le 112 et suivre les consignes du service d'urgence.


FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le mettre au frais et au repos, rester auprès de lui avec l'appui d'un collègue, et proposer de l'eau s'il peut avaler.

**Question 1.4. Indiquez deux mesures de prévention à mettre en place à la maison de quartier pour limiter les effets de la chaleur sur les usagers.**

La maison de quartier peut appliquer les mesures de prévention indiquées dans le DT 2. Elles visent à réduire l'exposition à la chaleur et à faciliter l'hydratation des usagers pendant leur présence sur le site. Deux mesures adaptées sont à mettre en place :

| Mesure de prévention | Application sur le site |
|---|---|
| Mettre de l'eau potable à disposition | La rendre accessible aux usagers. |
| Proposer un espace frais ou ombragé | Orienter les usagers vers cet espace. |

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mettre de l'eau potable à disposition et proposer aux usagers un espace frais ou ombragé.


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 2. Prévention des risques dans l'activité de médiation

Deux agents assurent une permanence extérieure près de l'entrée, où le sol est humide et où ils travaillent debout pendant plusieurs heures en période de forte chaleur. Après un désaccord, un usager hausse le ton et se rapproche d'un agent ; les agents disposent d'un téléphone professionnel et peuvent solliciter leur responsable.

**Question 2.1. Relevez deux dangers présents dans la situation et associez à chacun un dommage possible pour un agent.**

Deux dangers présents dans la situation peuvent causer des dommages aux agents :

- **Le sol humide** peut entraîner une glissade ou une chute, avec une contusion, une entorse ou une fracture.
- **Le comportement de l'usager**, qui hausse le ton et se rapproche d'un agent, peut conduire à une agression verbale ou physique, avec un dommage psychologique ou une blessure.

Les dangers sont les sources possibles de dommages ; les dommages indiquent leurs conséquences pour les agents.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Sol humide : chute et blessure. Usager qui hausse le ton et se rapproche : agression verbale ou physique, stress ou blessure.

**Question 2.2. Pour chacun des deux risques suivants, proposez une mesure de prévention adaptée : chute de plain-pied liée au sol humide et agression verbale ou physique lors d'un conflit avec un usager.**

Une mesure adaptée à chaque risque permet de réduire l'exposition des agents :

1. **Chute liée au sol humide :** baliser la zone et orienter le public vers un passage sec jusqu'au séchage.
2. **Agression lors d'un conflit :** garder une distance de sécurité, rester avec son collègue et solliciter le responsable par téléphone si la tension augmente.

Ces mesures visent à empêcher l'accès au sol glissant et à obtenir rapidement un appui si le conflit s'aggrave.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Balisage et passage sûr jusqu'au séchage ; distance de sécurité et appel au responsable si la tension augmente.

**Question 2.3. Complétez dans le DR 1 les actions de prévention concernant la chaleur et la situation de tension. Précisez une modalité permettant de vérifier que chaque action est appliquée.**

Compléter les deux lignes du DR 1 par une action concrète et une vérification observable pendant la permanence. Pour la chaleur, retenir des mesures prévues au DT 2. Pour la tension, utiliser les moyens disponibles dans la situation : le collègue, le téléphone professionnel et l'appui du responsable. La vérification porte sur la mise en œuvre réelle de l'action.


FormaV - document d'entraînement non officiel

| Situation | Action de prévention | Vérification de la mise en œuvre |
|---|---|---|
| Forte chaleur pendant la permanence | Mettre de l'eau à disposition et prévoir des pauses régulières à l'ombre. | Vérifier que l'eau est accessible et que les pauses sont prises. |
| Tension avec un usager à l'accueil | Garder une distance de sécurité et alerter le responsable si la tension augmente. | Observer la distance gardée et vérifier que le téléphone est disponible pour l'appel. |

**DR 1 complété : actions et vérifications**

| Situation à prévenir | Action de prévention | Vérification de la mise en œuvre |
|---|---|---|
| Forte chaleur pendant la permanence | Eau + pauses régulières ..... | Eau accessible, pauses prises ..... |
| Tension avec un usager à l'accueil | Distance + alerte responsable ..... | Distance observée, téléphone dispo ..... |

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Chaleur : eau accessible et pauses régulières. Tension : distance de sécurité et appel au responsable si nécessaire.

**Question 2.4. Expliquez en quoi le signalement d'un danger ou d'un incident à la hiérarchie contribue à la prévention des risques professionnels. Donnez un exemple de renseignement factuel à transmettre.**

Signaler un danger ou un incident permet à la hiérarchie de connaître la situation et d'agir pour réduire le risque : sécuriser un lieu, adapter l'organisation ou rappeler les consignes. Un signalement utile décrit des faits observables, sans jugement ni interprétation. Il peut préciser le lieu, le moment et ce qui a été constaté.

Exemple : signaler que le sol près de l'entrée était encore humide après le lavage afin que l'accès soit sécurisé.

**✓ RÉPONSE À RETENIR**

Le signalement permet à la hiérarchie de corriger une situation à risque. Exemple : sol encore humide près de l'entrée après le lavage.


FormaV - document d'entraînement non officiel

## 3. Conduite à tenir en cas d'urgence

Après quelques minutes, M. L. devient confus et répond moins clairement, tout en restant conscient et en respirant normalement. Les candidats appliquent les consignes d'urgence, protègent la personne et alertent les secours sans poser de diagnostic.

**Question 3.1. Indiquez les actions à réaliser pour sécuriser la situation et protéger M. L. avant l'arrivée des secours. Précisez ce qu'il convient de faire concernant son exposition à la chaleur.**

La confusion impose d'appeler les secours sans délai : demandez à votre collègue de prévenir le 15 ou le 112 pendant que vous restez auprès de M. L. Installez-le au repos dans un endroit frais et aéré si cela peut se faire sans déplacement risqué, puis desserrez ses vêtements gênants. Surveillez son état, suivez les consignes des secours et ne le laissez jamais seul. Ne lui donnez pas à boire puisqu'il est confus.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Faire appeler les secours, rester auprès de M. L., le mettre au frais sans déplacement risqué, le laisser au repos et ne pas le faire boire.

**Question 3.2. Quel numéro d'urgence appelez-vous ? Indiquez quatre informations précises à communiquer au service d'urgence.**

Appelez immédiatement le **15** ou le **112**. Donnez les quatre informations prévues par le DT 2 : l'adresse exacte du site, en précisant qu'il s'agit de la Maison de quartier Les Tilleuls à Valmont ; les signes observés, notamment la confusion et les réponses peu claires ; l'évolution de son état, en indiquant qu'il reste conscient et respire normalement ; enfin, les gestes déjà réalisés. Écoutez les consignes du service d'urgence et appliquez-les.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Appeler le 15 ou le 112 ; communiquer l'adresse exacte, les signes, l'évolution de l'état et les gestes déjà réalisés.

**Question 3.3. Indiquez deux actions à éviter dans cette situation et justifiez chacune de vos réponses à l'aide du DT 2.**

Deux actions sont à éviter. **Ne lui donnez pas à boire** : le DT 2 réserve l'eau aux personnes pleinement conscientes et capables d'avaler ; sa confusion ne permet pas de considérer cette condition comme remplie. **Ne le déplacez pas inutilement** : son état est préoccupant et le DT 2 déconseille les déplacements inutiles. Installez-le dans un endroit frais seulement si cela peut être fait sans déplacement risqué, puis suivez les instructions des secours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas lui donner à boire et ne pas le déplacer inutilement.


FormaV - document d'entraînement non officiel

# Ce qu'il faut retenir de ce sujet ( Édition 2026 )

**Bilan de l'épreuve :** Cette épreuve EP1 du CAP Agent de prévention et de médiation, Édition 2026, porte le code 26-CAP-APM-EP1-PSE. D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle s'appuie sur une maison de quartier confrontée à la forte chaleur, aux risques de médiation et à une urgence. Elle évalue l'analyse des risques, la prévention, l'alerte et la protection d'une personne.

### Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En cas de malaise lié à la chaleur, rester auprès de la personne, demander l'appui d'un collègue et l'installer au frais et au repos.
- Une personne consciente et capable d'avaler peut recevoir de petites quantités d'eau ; ne jamais la forcer à boire.
- En cas de confusion ou d'aggravation, appeler sans délai le 15 ou le 112 et communiquer l'adresse, les signes, leur évolution et les gestes réalisés.
- Prévenir les effets de la chaleur par un espace frais ou ombragé, de l'eau potable, des pauses régulières et une limitation des efforts aux heures chaudes.

### Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les signes rapportés par l'usager des données mesurées, sans établir de diagnostic.
- Associer chaque danger à un dommage possible, puis proposer une prévention adaptée au risque décrit.
- Pour la question 2.3, compléter le DR 1 et indiquer une vérification concrète pour chaque action.
- Face à une personne confuse, ne pas donner à boire, ne pas la laisser seule et suivre les consignes du service d'urgence.

## Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

**Q : Que faut-il faire immédiatement si une personne consciente signale un malaise pendant une forte chaleur ?**

Restez auprès d'elle, demandez l'aide d'un collègue, installez-la dans un endroit frais et aéré, mettez-la au repos et desserrez ses vêtements gênants. Si elle peut avaler, proposez de petites quantités d'eau sans la forcer.

**Q : Quelles informations faut-il donner aux secours lorsque la personne devient confuse ?**

Appelez le 15 ou le 112 sans délai. Communiquez l'adresse exacte, les signes observés, leur évolution et les gestes déjà réalisés. Restez auprès de la personne et suivez les consignes données par le service d'urgence.

**Q : Comment sont répartis les points et quel document réponse faut-il rendre ?**

La partie 1 vaut 7 points, la partie 2 vaut 7 points et la partie 3 vaut 6 points. Le DR 1, consacré à la question 2.3, doit être complété et rendu avec la copie.

**Q : Quelles limites d'intervention et consignes le sujet demande-t-il de respecter ?**

Le sujet demande de ne pas poser de diagnostic ni administrer de médicament. Il interdit de faire boire une personne qui n'est pas pleinement consciente ou ne peut pas avaler, ainsi que de déplacer inutilement une personne dont l'état est préoccupant.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capapm.fr/assets/annales/cap-apm/Problèmes de santé publique et prévention/2026/CAP (Agent de prévention et de médiation) - Problèmes de santé publique et prévention - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
**Ressources CAP (Agent de prévention et de médiation) :** Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen


FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.